

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1er, LE 10 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Matahiti 135 N° 16 N.H.	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI				Mahana 20 no Me 1986	
Cours Franc Pacifique	Polynésie française	France et territoires français d'outre-mer		Etranger		Annonces et avis : Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne. . . 150 frs Les mêmes renouvelées : la ligne. . . 60 frs Publications de sociétés philantropi- ques, littéraires, scientifiques, spor- tives, coopératives, syndicats, etc., la ligne. 108 frs
		Voie maritime	Voie aérienne	Voie maritime	Voie aérienne	
Prix d'un exemplaire	150	180	228	198	270	
Abonnement : six mois	1.800	2.160	2.700	2.340	3.240	
un an	3.300	4.020	5.100	4.500	6.180	

Les demandes devront être adressées au Chef de l'Imprimerie et sont payables d'avance - C.C.P. N° 9113909.

Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du Journal - B.P. N° 117.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

AVIS OFFICIELS

Service du personnel et de la fonction publique. — Avis de concours n° 3 MEL/PEL/SANTÉ du 14 mai 1986 relatif au recrutement par le service de la santé d'agents contractuels relevant de la 2ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration	131
Enquête de commodo et incommodo : — M. le directeur de l'infrastructure et du matériel en Polynésie française, commune associée de Papeari, commune de Teva I Uta	131

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces diverses	132
-----------------------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

AVIS OFFICIELS

SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

AVIS DE CONCOURS N° 3 MEL/PEL/SANTÉ

Le service de la santé recrute des agents contractuels relevant de la 2ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration :

POUR LE CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL 6 AIDES-ANESTHÉSISTES

- Titulaires du diplôme d'État d'infirmier et du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-anesthésiste
- Une expérience en milieu hospitalier serait appréciée.

POUR L'HOPITAL DE VAIAMI 1 INFIRMIER PSYCHIATRIQUE

- Titulaire du diplôme d'État d'infirmier psychiatrique

POUR L'HOPITAL DE TARAVAO 1 MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE A MI-TEMPS

- Titulaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

Les candidats doivent se présenter au service du personnel et de la fonction publique, 2ème étage du bâtiment administratif 1 (porte 217), rue du Commandant Destremeau, Papeete, pour y retirer un dossier d'inscription du lundi au vendredi de 7 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 15 H.

Clôture des inscriptions : mercredi 21 mai 1986 à 15 heures.

Papeete, le 14 mai 1986.

Pour le ministre,

et par délégation :

Le chef du service du personnel
et de la fonction publique,

J.-P. GALENON.

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS N° 86-22 AU/ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par Monsieur le directeur de l'infrastructure et du matériel en Polynésie française, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un dépôt de munitions et de créer un polygone

d'isolement dans la commune associée de Papeari, commune de Teva I Uta, sur le domaine Tatutu, appartenant à l'État. ministère de la défense, une enquête de commodo et incommodo est ouverte, à compter du 30 mai 1986 et jusqu'au 29 juin 1986.

Le stockage se fera dans des bâtiments de type IGLOO.

M. Albert Conroy, agent des établissements classés, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui et il recueillera tous les avis et observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : délégation à l'environnement, immeuble administratif A1, 11 rue du Commandant Destremau, BP 866, téléphone 42.46.50.

Papeete, le 14 mai 1986.

Pour le ministre, et par délégation :

Le chef de service,
F. DUPUY.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

COOPÉRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PROTESTANT

(Année 1986-1987)

Composition du nouveau bureau :

Président	: LEE Ronald
Vice-président	: MANEA Alphonse
Secrétaire	: LAI AH CHE Wilkie
Secrétaire adjointe	: BATTIG Lucie
Trésorière	: LENOIR Mélanie
Trésorière adjointe	: LEU Sophie
Assesseurs	: ADER Teva SUHAS Nini TAPEA Norbert

ASSOCIATION SPORTIVE TAMARII « AMANAHUNE »

Composition du nouveau bureau :

Président d'honneur	: VAHIMARAE Teiho
Président	: TEIHOTAATA Teharuru
Vice-président	: VAHIMARAE Dams
Secrétaire	: PEUE Vaestine
Secrétaire adjointe	: VAHIMARAE Nelly
Trésorier	: MANEA Timéona
Trésorière adjointe	: VANE Vaite
Commissaires aux comptes	: REUPENA Alfred TIATIA Vaihere
Entraîneurs	: TAMAHEU Tetuanui VAHIMARAE Stéphane REUPENA Alfred VAHIMARAE Oculi BERTHIER Patrick

ASSOCIATION « UNION TAHITIENNE POUR LA COURSE AU LARGE »

Extraits de statuts

Il est constitué entre tous ceux adhérant aux statuts une asso-

ciation régie par la loi de 1901. Cette association prend le nom d'« Union tahitienne pour la course au large » (UTCL).

Son siège social est fixé au Yacht Club de Tahiti à Arue, PK 4.

Sa durée est limitée à la réalisation pleine et entière de son objet.

Son objet est l'organisation, le soutien et la promotion de la participation du voilier Lady Sea, immatriculé au quartier maritime de Papeete, aux courses de l'Hawai International Ocean Racing Series à Hawaï 1986 et aux autres courses dans le Pacifique Sud.

Composition du bureau :

Président	: PICARD C.
Vice-Président	: BONNETTE P.
Trésorier	: ALGAN B.
Secrétaire	: LAUNAY A.
Secrétaire	: RIGAL C.

Statuts déposés aux affaires administratives le 22 avril 1986.

Récépissé n° 3099 MJS/AA du 5 mai 1986.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Liste non limitative)

CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Prix : 150 francs.

AFFICHE

relative à la Loi sur la répression de l'ivresse publique
et sur la police des débits de boissons.

Prix : 150 francs.

TEXTES

relatifs à l'intégration
dans la fonction publique métropolitaine.
(Corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française)

La brochure : 150 francs.

NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS

des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,
Chirurgiens-Dentistes et Sages-Femmes
(Arrêté n° 200 AA/S du 29 janvier 1989)

Prix : 250 francs.

CODE DU TRAVAIL

(Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952)
(Edition mise à jour au 31 décembre 1974)

Prix de la brochure : 1.200 francs.